

Telluma Boost Septembre 2026



Rechercher
rendement et
capital garanti à
échéance dans votre
contrat d'assurance vie,
de capitalisation ou
dans votre plan
d'épargne retraite

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 10 ans maximum, à compter du 2 octobre 2026.

Titre de créance de droit français émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie donnée par The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant ») au titre du support, et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} mai au 31 août 2026, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR1459ABD700

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



Telluma Boost Septembre 2026

Telluma Boost Septembre 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial** ⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur ⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale ⁽⁴⁾.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 9 ⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial ⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées.
- **Un gain** versé à l'échéance finale ⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, **un gain de 5,00 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 10 ans, **un gain de 40 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à **4,00 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026 versé à l'échéance finale ⁽⁴⁾.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports ou de capitalisation, Groupama Modulation, Groupama Premium, Groupama Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Groupama Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Avantages

- **Un gain de :**
 - **5,00 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026, versé à la date de remboursement anticipé ⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
 - **ou, 40 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à **4,00 % brut** ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026, versé à l'échéance finale ⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 9, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur ⁽³⁾ reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante ⁽⁵⁾ le capital initial ⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- **À l'échéance des 10 ans depuis le 2 octobre 2026, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, l'investisseur ⁽³⁾ reçoit son capital initial ⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée, dès lors que l'investisseur ⁽³⁾ a conservé le support jusqu'à l'échéance finale ⁽⁴⁾.**

Inconvénients

- **L'investisseur ⁽³⁾ ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement.** L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur ⁽³⁾ pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant une opportunité de rendement comparable.
- **Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation.** Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur ⁽³⁾ est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de ceux-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée ⁽⁶⁾ (rachat ⁽⁷⁾, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(4) La date d'échéance finale est le 30 octobre 2036.

(5) Les dates de remboursement anticipé sont : 30 octobre 2028 ; 30 octobre 2029 ; 30 octobre 2030 ; 30 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 31 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 30 octobre 2035.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 30 octobre 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Mécanismes de remboursement du produit

Remboursement anticipé possible au gré de l'Émetteur

Telluma Boost Septembre 2026 prend fin par anticipation, si à l'issue des années 2 à 9, l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 25 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé⁽⁴⁾ concernée. Le support s'arrête et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé⁽⁴⁾ concernée :

$$\begin{aligned} & \text{Valeur finale du support} \\ & = \\ & 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \\ & \text{de sa valeur initiale au 2 octobre 2026} \\ & + \\ & \text{Un gain de } 5,00\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ par année écoulée} \\ & \text{depuis le 2 octobre 2026} \\ & \text{(Taux de Rendement Annuel net}^{(1)} \text{ maximum de } 3,69\%) \end{aligned}$$

Le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé activé au gré de l'Émetteur, est de : 3,69 % la 2^e année ; 3,64 % la 3^e année ; 3,56 % la 4^e année ; 3,49 % la 5^e année ; 3,41 % la 6^e année ; 3,32 % la 7^e année ; 3,25 % la 8^e année ; 3,17 % la 9^e année.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

En l'absence de remboursement anticipé, **Telluma Boost Septembre 2026** atteint l'échéance finale⁽³⁾, l'investisseur reçoit :

À l'échéance, le 30 octobre 2036

$$\begin{aligned} & \text{Valeur finale du support} \\ & = \\ & 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \\ & \text{de sa valeur initiale au 2 octobre 2026} \\ & + \\ & \text{Un gain de } 40\% \text{ brut}^{(1)(2)} \\ & \text{correspondant à } 4,00\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ par année écoulée} \\ & \text{depuis le 2 octobre 2026 (10 x } 4,00\% \text{ brut}^{(1)(2)}) \\ & \text{(Taux de Rendement Annuel net}^{(1)} \text{ de } 2,40\%) \end{aligned}$$

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 2 octobre 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

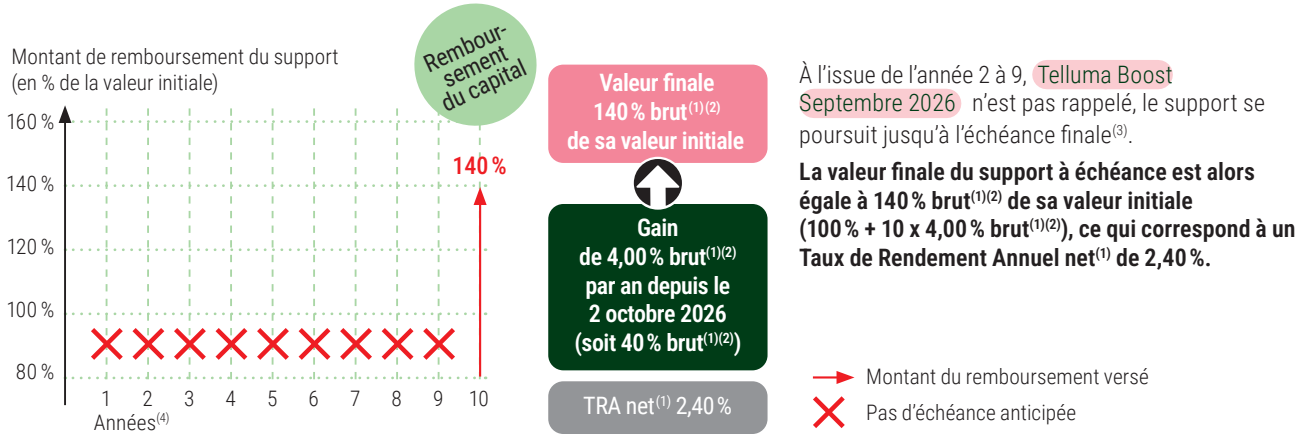
(3) La date d'échéance finale est le 30 octobre 2036.

(4) Les dates de remboursement anticipé sont : 30 octobre 2028 ; 30 octobre 2029 ; 30 octobre 2030 ; 30 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 31 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 30 octobre 2035.

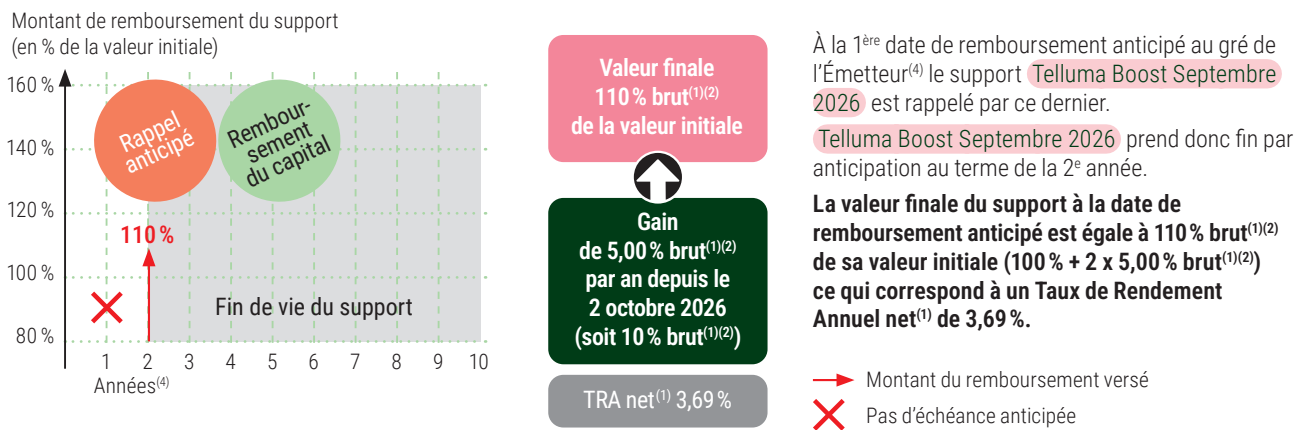
Scénarios de marché – exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario en cas de remboursement à l'échéance : gain en capital à l'échéance finale



Scénario en cas de rappel par l'Émetteur : gain en capital en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 2 octobre 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 30 octobre 2036.

(4) Les dates de remboursement anticipé sont : 30 octobre 2028 ; 30 octobre 2029 ; 30 octobre 2030 ; 30 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 31 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 30 octobre 2035.

Fiche technique

- **Instrument financier** : Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.
- **Émetteur** : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- **Garant** : The Goldman Sachs Group (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A2 / Fitch A, au 3 mars 2025). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- **Code ISIN** : FR1459ABD700
- **Devise** : EUR
- **Cotation** : Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Valorisation** : Hebdomadaire (le vendredi).
- **Double valorisation** : Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.
- **Marché secondaire** : Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.
- **Commissions de distribution** : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission** : 150 millions d'euros.
- **Valeur initiale** : Elle désigne la valeur nominale des titres.
- **Valeur nominale** : 1 000 euros.
- **Garantie du capital** : Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).
- **Période de commercialisation** : Du 1^{er} mai au 31 août 2026.
- **Prix de souscription**⁽¹⁾ : Il progressera de façon constante, de 99,51 % de la valeur initiale le 1^{er} mai 2026 à 100 % de la valeur initiale du 28 septembre au 30 septembre 2026.
- **Date d'émission du support** : 1^{er} mai 2026.
- **Date début de période d'intérêt** : 2 octobre 2026.
- **Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur** : 30 octobre 2028 ; 30 octobre 2029 ; 30 octobre 2030 ; 30 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 31 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 30 octobre 2035.
- **Dates de notification du remboursement anticipé** : 2 octobre 2028 ; 2 octobre 2029 ; 2 octobre 2030 ; 2 octobre 2031 ; 1^{er} octobre 2032 ; 3 octobre 2033 ; 2 octobre 2034 ; 2 octobre 2035.
- **Date d'échéance finale** : 30 octobre 2036.
- **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé** : Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,00 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026.
- **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance** : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 40 % brut⁽²⁾ correspondant à 4,00 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 2 octobre 2026.

(1) Prix de souscription : 99,51 % (du 1^{er} mai 2026 au 4 mai 2026), 99,54 % (du 5 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,55 % (du 12 mai 2026 au 15 mai 2026), 99,57 % (du 18 mai 2026 au 22 mai 2026), 99,60 % (du 25 mai 2026 au 29 mai 2026), 99,62 % (du 1^{er} juin 2026 au 5 juin 2026), 99,64 % (du 8 juin 2026 au 12 juin 2026), 99,66 % (du 15 juin 2026 au 19 juin 2026), 99,69 % (du 22 juin 2026 au 26 juin 2026), 99,71 % (du 29 juin 2026 au 3 juillet 2026), 99,73 % (du 6 juillet 2026 au 10 juillet 2026), 99,76 % (du 13 juillet 2026 au 17 juillet 2026), 99,78 % (du 20 juillet 2026 au 24 juillet 2026), 99,80 % (du 27 juillet 2026 au 31 juillet 2026), 99,82 % (du 3 août 2026 au 7 août 2026), 99,85 % (du 10 août 2026 au 14 août 2026), 99,87 % (du 17 août 2026 au 21 août 2026), 99,89 % (du 24 août 2026 au 28 août 2026), 99,92 % (du 31 août 2026 au 4 septembre 2026), 99,94 % (du 7 septembre 2026 au 11 septembre 2026), 99,96 % (du 14 septembre 2026 au 18 septembre 2026), 99,98 % (du 21 septembre 2026 au 25 septembre 2026), 100,00 % (du 28 septembre 2026 au 30 septembre 2026).

(2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avertissement final

Facteurs de risques

Le support peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'un remboursement du capital à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives⁽²⁾. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** – L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :
 - lors de toute sortie anticipée (rachat⁽³⁾, transfert, liquidation de retraite, arbitrage ou décès)⁽⁴⁾ qui se fera aux conditions de marché ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** – En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de marché** – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de réinvestissement** – L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un taux de rendement comparable.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(2) Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe « Disponibilité de la documentation du support » ci-dessus.

(3) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

(4) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs⁽¹⁾ de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière.

Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Goldman Sachs pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Goldman Sachs ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- **Disponibilité de la documentation du support** – Le support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/105122796>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB89700.pdf).
- **Disponibilité du document d'informations clés** – La dernière version du document d'informations clés (DIC) relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu?isin=FR1459ABD700&lang=FR&cnt=FR.

- **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite** – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- **Agrément** – The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.
- **Garant** – Le support bénéficie d'une garantie de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du support est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
- **Restrictions générales de vente** – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.
- **Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.
- **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- **Données de marchés** – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.
- **Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support** – Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs International n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs International.
- **Conflits d'intérêts** – The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.
- **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** – Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Gérez votre contrat depuis votre espace client sur **groupama.fr**

Consultez en temps réel

- la valeur et le détail de votre contrat
- la clause bénéficiaire
- la répartition de votre épargne
- l'historique des opérations

Effectuez des opérations

- des versements libres ou programmés
- des arbitrages
- des rachats partiels

Suivez l'actualité des marchés pour

- vous informer sur les supports
- simuler leur performance sur une période
- comparer la performance de plusieurs supports
- créer des alertes e-mail sur des supports

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

Coordonnées de votre Conseiller

Groupama Assurances Mutuelles pour le compte des
Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles.
Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama
RCS Paris 343 115 135 - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Les contrats d'assurance vie, d'épargne-retraite et de capitalisation sont assurés par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Document et visuels non contractuels. Crédit photo : Adobe®.

